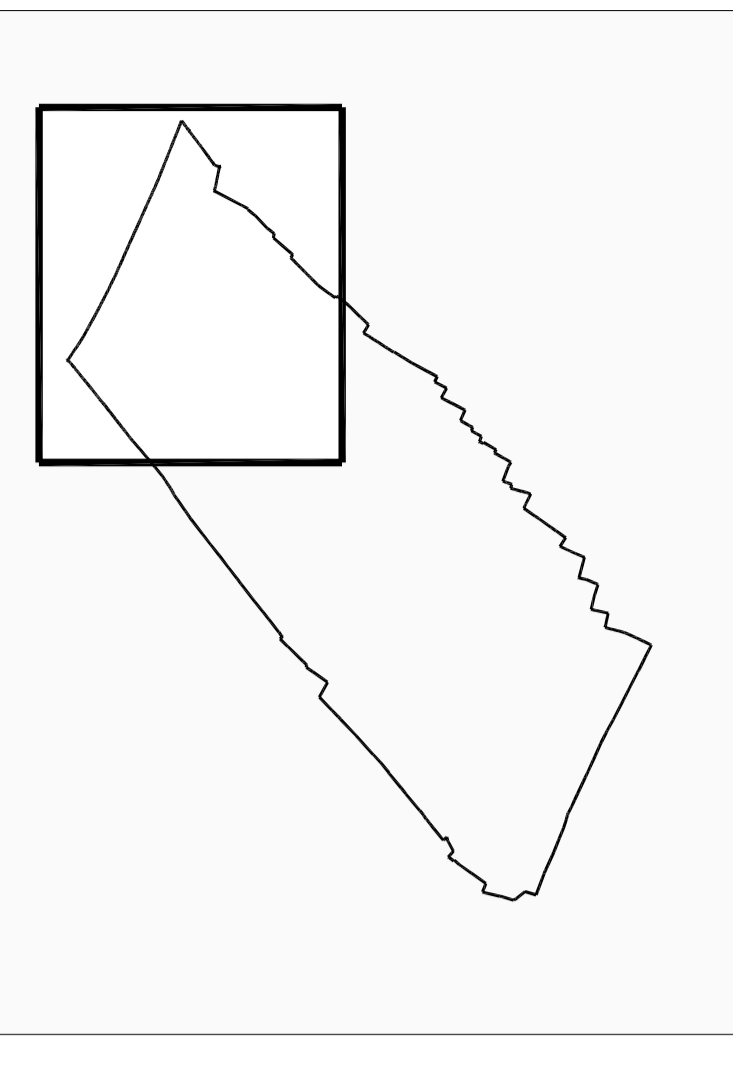


**5.3.**  
**Documents graphiques**  
 Centre ville, partie Nord et Est



- En zones UC et en limite de la zone 2NL : marge de recul d'implantation des constructions depuis la ligne variant de 10 m à 15 m
- Délimitation des espaces proches du rivage (EPRI) au titre de l'article L.146-6 du Code de l'Urbanisme
- Limites extérieures des espaces en zone A autour des zones urbaines (UZ) et urbaines (AU) : seules les zones de servitude de servitude ou d'habitat pour les agricoles et les exploitants agricoles.
- Murs protégés au titre de l'article L.123-17 du Code de l'Urbanisme : maintien et reconstruction à l'identique de matériaux et de gabarit.
- Vergers en zone UB protégés au titre de l'article L.123-17 du code de l'urbanisme : maintien et génération.
- Objets mobiliers protégés au titre de l'article L.123-17 du code de l'urbanisme : la mairie et son parc, la salle paroissiale, le manoir, l'église, l'ancien bureau de poste, l'ensemble du bâti Bains de Mer qui correspond à toute la zone UB.

Tableau des emplacements réservés

Numéro de l'emplacement réservé	Surface	Affectation	Destination
1	Env. 3 113,56 m <sup>2</sup>	Aménagement et réhabilitation d'une école maternelle	Commune d'Hermauville-sur-Mer
2	Env. 1 000 m <sup>2</sup>	Élargissement de zone	Commune d'Hermauville-sur-Mer
3	Env. 4 000,34 m <sup>2</sup>	Aménagement de zone	Commune d'Hermauville-sur-Mer
4	Env. 22 783,59 m <sup>2</sup>	Aménagements et réalisation d'équipements publics ou collectifs et sports : équipements culturels, administratifs	Commune d'Hermauville-sur-Mer
5			
6			

note : voir détails en annexes au dossier de PLU

- Limites de zone réglementaire
- UA
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Haies reprises et protégées au titre de l'article L.123-17 du Code de l'Urbanisme : maintien et entretien
- Objets mobiliers protégés au titre de l'article L.123-17 du code de l'urbanisme : la mairie et son parc, la salle paroissiale, le manoir, l'église, l'ancien bureau de poste, l'ensemble du bâti Bains de Mer qui correspond à toute la zone UB.

Echelle : 1 / 2 000 ème  
 0 25 50 100 m

Afin de compléter les informations contenues sur ce document graphique il est opportun de se reporter aux annexes du présent dossier de PLU qui comportent notamment les :

- la cartographie des Servitudes d'Utilité Publique,
- les risques de remontée de nappe phréatique,
- le périmètre de protection du cimetière bitumineux,
- les limites d'une ZNIEFF type 2,
- le tracé routier de la route Brouville-Courvaillères (Conseil Général du Calvados).

